

Couverture numérique des territoires : la ruralité ne demande pas l'aumône mais un débit effectif d'au moins 8 mégas !

Mardi 18 juillet 2017

Communiqué de presse

« La ruralité ne demande pas l'aumône mais les mêmes chances de réussir que d'autres territoires », a affirmé le Président de la République à l'occasion de la Conférence Nationale des Territoires. Familles Rurales ne peut que se satisfaire de cette déclaration et de la méthode de concertation adoptée par le gouvernement. **De nombreuses mesures annoncées à cette occasion vont dans le sens des propositions pour 2017 portées par le Mouvement** à l'instar de la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires, du doublement des maisons de santé, du soutien à l'expérimentation et à l'innovation et surtout de la couverture numérique en haut et très haut débit d'ici 2020.

La couverture numérique constitue une urgence absolue mais au-delà des effets d'annonce, c'est bien l'aumône que l'on pourrait offrir aux territoires ruraux sans une clarification des objectifs en la matière.

En effet, dès 512kb/s (réception difficile des courriels, coupures téléphoniques récurrentes et pas d'accès au service TV), les opérateurs considèrent fournir ce « haut débit ». Autant féliciter dès aujourd'hui l'Etat de couvrir 99,7% des lignes accessibles à cette technologie ! En matière de numérique, les zones rurales subissent donc une double peine : la dématérialisation des services publics les plus élémentaires et un débit ne permettant pas l'accès à cette dématérialisation.

Sans clarification du gouvernement sur la définition du haut débit et de ses usages, les annonces faites constitueraient une régression par rapport au plan France très haut débit. Si le Mouvement reste persuadé que la fibre demeure l'avenir de nombreux territoires (au moins un point d'accès dans chaque bourg), il n'en est pas moins conscient que la construction de ce réseau pour tous, prendra plus de trois ans.

C'est la raison pour laquelle, le Mouvement demande au gouvernement de considérer le haut débit comme efficient à partir de 8 mégas. A défaut, les territoires ruraux et péri-urbains resteront prisonniers d'usages d'un autre temps alors que l'Etat leur impose une longueur d'avance qu'il s'agisse de numérique, de services publics ou de transports.

Contact presse :

Jean-Baptiste Baud : jean-baptiste.baud@famillesrurales.org
06-68-07-75-85